

Zeitschrift:	Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti
Herausgeber:	Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband
Band:	- (1970)
Heft:	231
Artikel:	Déontologie et étique professionnelle
Autor:	Dupuis, Marice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-929793

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déontologie et éthique professionnelle

Conférence donnée par Marice DUPUIS, physiothérapeute, président de la Société romande de physiothérapie, Morges, au XIII^e Congrès Européen, Octobre 1969 à Lausanne

La dynamique de la personnalité du physiothérapeute, chargé de soigner le patient, nécessite une psychologie adapté à l'état du malade, qui n'a pas seulement besoin d'un traitement physique, mais qui doit trouver chez le praticien un support moral solide.

Dans cette même perspective, la dynamique du physiothérapeute doit entraîner le malade vers un nouvel équilibre, d'où cette dynamique citée.

Le patient doit trouver la sécurité dont dépend la mise en route et l'efficacité du traitement. Le malade doit sentir et pouvoir s'accrocher à cette volonté du praticien qui l'entraînera vers le soulagement (exemple de la locomotive tirant un wagon).

La clarté de la décision doit être nette. Le patient ne doit pas ressentir d'hésitation dans le geste thérapeutique. En conclusion, ces éléments éthiques qui structurent le praticien doivent être de qualité constructive, car le malade ne peut aller vers le soulagement que lorsqu'il est attiré par la santé et la vitalité.

Le physiothérapeute doit savoir aborder le patient, établir la mise en confiance; c'est-à-dire se mettre à son niveau social, il doit s'adapter à toutes les classes de la société sans modifier sa personnalité et surtout sans condescendance. Il est indispensable que le praticien possède une culture générale et une sensibilité suffisantes qui lui permettent d'orienter le patient vers une discussion constructive. Partir de discussions stériles pour l'amener vers une discussion efficiente pour son état de santé.

Si le médecin sur le plan professionnel et législatif est notre patron, sur le plan humain doit s'instaurer une équivalence. Le respect réciproque est conditionné par l'observance de cette équivalence. Si le médecin est notre autorité médicale et notre autorité hiérarchique, cette autorité ne doit pas s'exercer au niveau de l'homme, mais au niveau de l'exécution d'un acte professionnel.

C'est ce respect qui permet un dialogue constructif. La confiance doit exister entre le médecin et son exécutant, mais cette con-

fiance ne peut exister que lorsqu'il y a franche collaboration et bonne information de part et d'autre.

Il serait souhaitable que le médecin donne au physiothérapeute tous les renseignements utiles sur un cas donné, l'oriente sur la probabilité de l'évolution de la maladie, pour que le physiothérapeute puisse exécuter un traitement dans les meilleures conditions d'information.

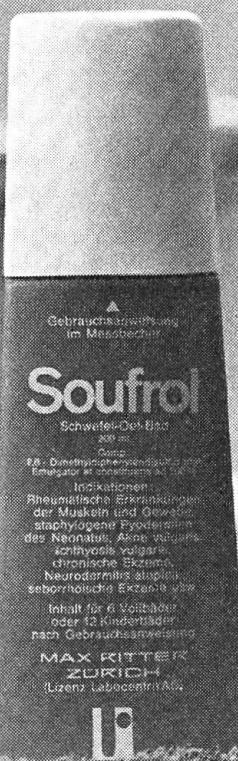
Si la responsabilité du praticien reste assujettie à la responsabilité médicale et légale, il reste au niveau de l'exécution de l'acte thérapeutique une responsabilité encore mal définie.

Il y a là un sujet de réflexion pour chacun d'entre nous. Une étroite collaboration entre médecin et physiothérapeut, tant dans le domaine scientifique que dans l'application des techniques physiothérapeutiques serait souhaitable pour chacune des parties et en premier lieu profitable au malade.

Relations entre physiothérapeutes

Nous constatons une heureuse évolution de l'état d'esprit confraternel qui, dans une corporation comme la nôtre, est indispensable.

Il y a quelques décennies encore, l'individualisme prévalait, et chacun se croyait le dépositaire d'une panacée. La création et le développement des associations professionnelles a permis un contact plus étroit entre praticiens. Les échanges de vue et d'information se sont multipliés, et la mise en commun des techniques physiothérapeutiques permettent actuellement à un très grand nombre de praticiens de dispenser aux malades des traitements hautement qualifiés. Il faut affirmer de plus en plus que les liens étroits, aussi bien professionnels qu'humains s'avèrent indispensables, car c'est de notre unité que dépend l'avenir de la physiothérapie. Nous sommes des compagnons qui, non seulement professons un même art, mais devons également faire profession d'un même état d'esprit. Et c'est cet état d'esprit qui est indispensable pour l'amélioration entre pro-



La thérapie au soufre
dont l'efficacité n'est plus à prouver.
Soufrol la rend agréable et douce.
Ce qui n'est pas un moindre
apport au succès.

Présentation: Flacons-plastique de 200 et 800 ml
avec couvercle-doseur. Récipient de 5 l
Admis aux caisses

Soufrol
MAX RITTER ZÜRICH

fessionnels. Ceci implique le respect réciproque et l'exclusion de jugement mesquin. La notion de concurrence est à exclure de notre profession, nous devons nous abstenir de tout jugement d'un confrère, lorsque celui-ci est demandé par un patient.

Le physiothérapeute à qui on confie un malade pour une technique thérapeutique dont il est ignorant, doit avoir l'honnêteté de diriger ce dernier auprès d'un confrère compétent en la matière, dans le seul intérêt du patient. L'exercice de cet art n'a de sens que lorsqu'il remplit son devoir, à la recherche du soulagement et de la guérison du malade.

Notre unité doit être stimulée et renforcée par les diverses individualités qui la composent et jamais lui nuire. La multiplicité des techniques nous rend, au sein de notre profession, complémentaires les uns envers les autres. Elle doit créer une émulation autant dans le domaine de la recherche que dans le domaine de l'application; et c'est cette émulation qui est le meilleur garant de notre dynamisme professionnel.

Les points essentiels que nous croyons devoir souligner sont, d'une part, la formation professionnelle, d'autre part une structuration administrative efficace et des échanges scientifiques et techniques de qualité.

Nous avons en Suisse six écoles professionnelles qui dispensent un enseignement équivalent et qui aboutit, après trois ans d'études, au diplôme de physiothérapeute répondant aux exigences actuelles.

Sur le plan administratif, relevons pour notre part, les excellentes relations que nous entretenons avec l'Etat, avec le corps médical, avec les assurances sociales et autres associations professionnelles.

Signalons également notre organisation actuelle qui dispose d'un bureau de placement et de renseignements, d'un conseil juridique propre à assurer une défense professionnelle efficace, aussi bien au niveau de la formation que dans l'exercice de la profession.

L'échange des connaissances scientifiques nous préoccupe tout particulièrement, c'est pourquoi le cercle d'études de la Société romande de physiothérapie travaille en étroite collaboration avec des organismes similaires, tant en Suisse qu'à l'étranger, afin de faire mieux connaître à nos membres les nouvelles méthodes et techniques physiothérapeutiques.

Physiothérapeutes et patients

Le patient qui nous est confié par un médecin ne vient au cabinet du physiothérapeute ou dans un service hospitalier, non seulement avec sa maladie, mais également avec sa personnalité, son milieu social et économique, sa vie familiale, ses préoccupations quotidiennes. C'est pourquoi nous devons toujours nous souvenir que nous avons à soigner non seulement une maladie, mais d'abord et avant tout un malade.

Notre comportement et le traitement que nous sommes appelés à pratiquer doit être animé par cette pensée. Il ne s'agit pas de faire du sentimentalisme, mais de l'humanisme dans son sens le plus noble.

Le respect du malade et de sa souffrance doivent guider le praticien dans sa décision thérapeutique. Le physiothérapeute est très souvent un confident pour le patient et doit se souvenir qu'il est tenu au secret professionnel et ne doit jamais en retirer un intérêt pour son usage personnel. Il doit créer un climat de confiance et insuffler au patient la volonté de guérir.

Il doit informer, orienter, apaiser, puis, au fur et à mesure de l'évolution du traitement, le préparer à réintégrer son activité sociale et professionnelle.

L'évolution de notre profession est telle aujourd'hui, qu'il est indispensable d'échanger les informations, les expériences acquises, afin de promouvoir une unité corporative, non seulement au niveau scientifique et administratif, mais également au niveau de la déontologie et de l'éthique professionnelle. C'est pourquoi, nous vous proposons de créer un code moral et d'honneur sur le plan européen.

Nous croyons tout particulièrement que la Fédération européenne est l'organisme qui devrait se charger de l'élaboration du code précité et qui pourrait être appliqué uniformément par les fédérations nationales, car il ne relevait d'aucune législation régissant l'exercice de la profession.

En conclusion, nous croyons à l'avenir de la physiothérapie, à des organisations bien structurées et au rôle que doit jouer notre profession dans la société contemporaine.

R. LIECHTI AG
ELEKTROMEDIZIN + RÖNTGEN
LUZERN + KLOTEN

LIECHTI

Wichtig für die fortschrittliche Physikalische Therapie

SILVAPIN Heublumen-Kräuter-Extrakt

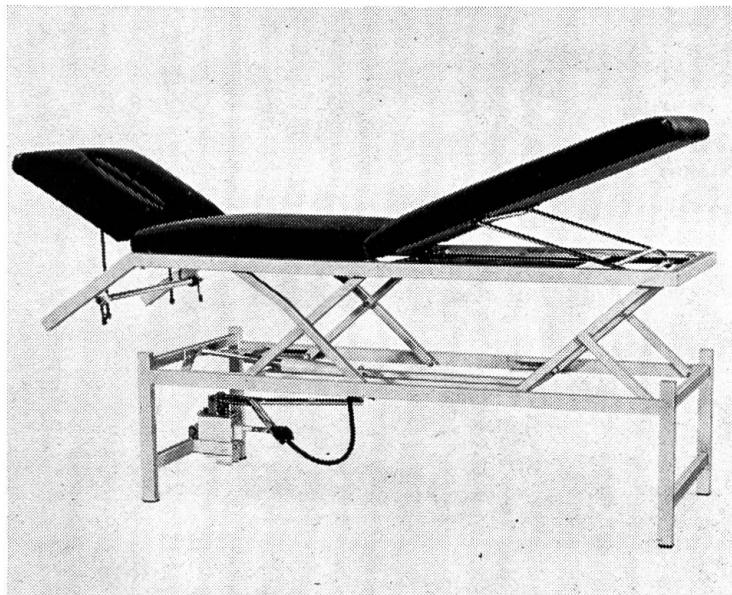
der naturreine Vollextrakt mit allen therapeutisch wirksamen Stoffen aus Heublume, Salbei, Thymian und Schafgarbe

SILVAPIN — wirkungsvoll und wirtschaftlich

Bitte verlangen Sie noch heute Muster und weitere Informationen

R. LIECHTI AG

Luzernerstrasse 133, 6014 Littau-Luzern
Tel. 041 / 5 55 22 Büro Kloten: 051 / 84 20 97



Hydraulisch verstellbares Massagebett

Höhe zwischen 56 und 82 cm mühelos verstellbar. Verschiedene Lagermöglichkeiten des Patienten. Kopfausschnitt. Gute Polsterung.

Vorführung und Offerte
durch

Quarz AG
8034 Zürich
Othmarstr. 8, Postfach
Tel. 051 / 32 79 32

AZ
8800 THALWIL

Medizinische Bädereinrichtungen

Apparatebau
KARL SCHREINER
Freiburg i. Br.
Schreiberstr. 8

Unverbindliche Planung
und Beratung

»KOMBINA 61 H«
Kombinationsanlage

Redaktion: Für den deutschen Teil: Oskar Bosshard, Tödistrasse 53, 8800 Thalwil
Administration und Expedition: Schweiz. Physiotherapeuten-Verband Thalwil
Inseratenteil: Plüss Druck AG, Postfach 299, 8036 Zürich, Tel. 051 / 23 64 34

Für den französischen Teil: A. Ruperti, 15, Avenue Druey, 1004 Lausanne
Expedition für die franz. Schweiz: La Société Romande de Physiothérapie,
le secrétariat: 8, Av. Jomini, 1004 Lausanne Case postale 70, 1012 Lausanne
Erscheint 2-monatlich. — Druck: Plüss-Druck AG, 8004 Zürich